



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Développement du Territoire
Réf : LP/AL/CB/NT
Tél. : 0466564234

B2026_01_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
BUREAU DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (66) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD

POUVOIRS (4) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Marielle VIGNE, Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA

ABSENTS EXCUSÉS (6) : Bonifacio IGLESIAS, Valery BEUDIN, Philippe TALAGRAND, Thierry ORTIZ, Johanna HUGUET, Patrick JULLIAN

Objet : Cession d'un bâtiment d'activité au profit de M. et Mme DJOUDI - Commune d'Alès

Le Bureau de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_05 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant délégation au Bureau de Communauté en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision 2026/0055 du 24/02/2026, autorisant Monsieur le Président à signer un compromis de vente pour la cession du bâtiment cadastré AN0131 sur la commune d'Alès,

Vu l'estimation de France Domaines DS 23564512 OSE 2025-30284-27395 du 13 mai 2025,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération est propriétaire du bâtiment de 632 m² ex « Cévennes venaison » sur une parcelle de 1 800 m² cadastré section AN0131 sur la commune d'Alès,

Considérant qu'au regard de la vocation économique de ce quartier, la Communauté Alès Agglomération souhaite y faciliter l'implantation d'entreprises,

Considérant que Mr et Mme DJOUDI, gérants de la SAS Djoudi Viandes, dont le siège social est situé Avenue Monge 30100 Alès, sont en recherche d'un bâtiment pour développer leur activité afin de développer le négoce professionnel,

Considérant que ce projet apportera la création de 5 emplois à 3 ans,

Considérant que pour restaurer ce bâtiment détérioré, des travaux conséquents devront être réalisés en plus des frais d'installation de leur nouvelle activité,

Considérant l'avis de France Domaines qui estime le bâtiment à 228 000 €,

Considérant que ces travaux sont estimés à 146 000 € (sur la base de devis reçus) et que l'estimation de France Domaines prévoit que le coût des travaux peut en être soustrait, il est ainsi proposé de vendre ce bâtiment 80 000 €,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

Monsieur le président à signer :

- l'acte de vente portant sur l'ensemble immobilier ex « Cévennes venaison » cadastré section AN0131 situé sur la commune d'Alès, au profit de Mr et Mme DJOUDI ou de toute autre société s'y substituant, au prix de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) ;
- tous actes et documents se rapportant à cette opération.

Les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Votants : 70
Pour : 70 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENQ

